

L'Indépendant, 15/03/23

## Les précautions élémentaires à prendre face à la prolifération des chenilles processionnaires



Certaines forêts montagnardes sont particulièrement touchées. Ph. C.

De nombreuses mairies se mobilisent en montagne et sont notamment aidées par le parc naturel régional Pyrénées Catalanes.

Le parc naturel régional (PNR) Pyrénées Catalanes (qui couvre tout de même 66 communes des Pyrénées-Orientales) a déjà (et peut encore sur demande) organisé des formations pour les agents techniques sur ce sujet. Devant l'invasion particulièrement préoccupante de cette année, l'institution a également décidé de communiquer grâce à des dépliants, qui vont être distribués dans les communes.



Certaines forêts montagnardes sont particulièrement touchées. Ph. C.

## **Le danger du vent**

Des documents explicatifs où l'on apprend par exemple que : *"En cas de dérangement ou de vent les chenilles projettent des poils microscopiques qui fonctionnent comme des harpons. Quand on se gratte le poil se casse et libère une substance urticante et allergène. Il vaut donc mieux ne pas fréquenter les forêts infestées en cas de vent et pendant les processions",* ou encore que, *"si l'automne est très doux les processions commencent plus tôt et la période à risque sera plus longue. Si la chenille est au sol, ne pas l'approcher et tenir son chien en laisse."*

## **Attention aux animaux domestiques**

Attention donc aux animaux domestiques, les chiens, les chats (qui en se léchant peuvent ingérer des poils de chenilles qui peuvent s'avérer mortels) mais aussi aux animaux d'élevage.

**A lire aussi :** Pour lutter contre l'invasion des chenilles processionnaires, ces Catalans développent un ingénieux écopiège

## **Ne pas les toucher**

En ce qui concerne les particuliers qui pourraient être confrontés directement à ce problème dans leur jardin : *"Il faut être prudent car les nids actuellement en place sont toujours couverts de poils urticants d'une part, et d'autre part il est*

*quasi certain que les chenilles qui étaient présentes cet hiver à l'intérieur l'ont quitté et sont descendues s'enfouir dans le sol. Dans ces conditions, il n'est ni utile ni souhaitable d'en conseiller l'enlèvement (sauf si des enfants peuvent y avoir accès)",* préconise pour sa part Jean-Philippe Hamelin, jeune retraité de l'ONF (office national des forêts) et référent pendant plus de vingt ans pour cette espèce.